

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL, INTITULÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE**

En août 2019, la Commission permanente de la présidence du conseil a initié des travaux visant à étudier l’instauration d’un conseil municipal du 21<sup>e</sup> siècle. Le rapport intitulé [Conseil municipal du 21<sup>e</sup> siècle](#), déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente de la présidence du conseil, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

La Commission a formulé six (6) recommandations à la suite de ses travaux. Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	<p><b>Conciliation famille-travail</b></p> <p>DE MODIFIER l’appellation conciliation famille-travail que la Ville de Montréal utilise pour la remplacer par conciliation vie personnelle-travail, un nom davantage inclusif ;</p> <p>DE POURSUIVRE les efforts pour moderniser de façon continue les instances politiques dans une perspective de conciliation famille-travail des personnes élues ;</p> <p>D’ÉLARGIR aux proches aidant.es la mesure prévoyant une banque d’heures pour qu’un mandataire puisse assurer le suivi des dossiers</p>	<p>Service du greffe, Service de la diversité et de l’inclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité exécutif est favorable à l’utilisation de la terminologie vie personnelle-travail.</li> <li>Le comité exécutif poursuivra ses efforts pour moderniser de manière continue les instances politiques dans une perspective de conciliation vie personnelle-travail pour les personnes élues, tout en se conformant aux balises légales imposées par la <i>Loi sur les cités et villes</i>. Il estime qu’il est de la responsabilité de l’Administration de continuer à travailler à une culture de conciliation. Il sera à l’écoute de la Commission de la présidence du conseil si elle souhaite se pencher sur cette question de nouveau.</li> </ul>

	<p>d'une personne élue à l'hôtel de ville ou en arrondissement durant son absence ;</p> <p>DE MANDATER le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en collaboration avec le Conseil des Montréalaises et le Bureau de la présidence du conseil, d'identifier et de promouvoir de nouvelles initiatives en matière de conciliation famille-travail.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité exécutif est ouvert à la proposition d'élargissement aux personnes proches aidantes des modalités d'absences, mais souhaite faire analyser cette mesure par le Service du greffe afin d'obtenir les modalités possibles de cette éventuelle disposition et des scénarios budgétaires. Le comité exécutif prendra connaissance de cette analyse pour orienter sa décision.</li> <li>• La conciliation vie personnelle-travail est une préoccupation continue pour le comité exécutif. Ayant été l'une des pionnières à ne plus pénaliser les absences des membres du conseil pour la naissance ou l'adoption d'un enfant et à introduire la notion de personne proche aidante, Montréal fait preuve de leadership en la matière. C'est notamment grâce à la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Montréalaises sur la question et des divers travaux des personnes élues sur ce sujet au cours des dix dernières années.</li> </ul>
2	<p><b>Horaire et déroulement du conseil</b></p> <p>DE MODIFIER le Règlement sur la procédure (article 17) afin d'ajuster comme suit les plages horaires du conseil municipal pour limiter les débats en soirée et terminer plus tôt les séances, sans réduire le nombre d'heures consacrées aux travaux du conseil, incluant la période de questions du public :</p>	S. O.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité exécutif proposera une modification alternative afin de maximiser la conciliation vie personnelle-travail.</li> <li>• Cette proposition visera notamment à maximiser les heures de séance du conseil municipal avant le souper du mardi afin d'éviter à devoir consacrer plus d'une soirée complète loin de la</li> </ul>

Horaire actuel		Horaire proposé (séance ordinaire)	
Lundi	Mardi	Lundi	Mardi
–	de 9 h 30 à 12 h 30	de 9 h 30 à 12 h 30	de 9 h 30 à 12 h 30
de 13 h à 17 h	de 14 h à 17 h	de 14 h à 17 h	de 14 h à 17 h
de 19 h à 22 h	de 19 h à 22 h	de 19 h à 20 h 30	de 19 h à 20 h 30

DE SUIVRE le déroulement de la séquence du conseil telle qu'elle est inscrite dans l'ordre du jour.

maison. Elle visera également à laisser la matinée du lundi libre pour les personnes élues afin d'éviter que la préparation aux séances du conseil municipal ne soit déplacée le dimanche, à la fois pour les personnes élues que pour les fonctionnaires des services de la Ville. D'autre part, la proposition permettra aussi de terminer les séances plus tôt, c'est-à-dire à 21h30 plutôt que 22h.

Horaire actuel		Horaire proposé (séance ordinaire)	
Lundi	Mardi	Lundi	Mardi
–	de 9 h 30 à 12 h 30	–	de 9 h 00 à 12 h 30
de 13 h à 17 h	de 14 h à 17 h	de 13 h à 17 h 30	de 14 h à 17 h 30
de 19 h à 22 h	de 19 h à 22 h	de 19 h à 21 h 30	de 19 h à 21 h 30

- Cette proposition d'horaire conserve la même durée entre la fin des travaux du lundi et le début des travaux du mardi que l'horaire actuel. Par ailleurs, elle propose une plus longue durée des travaux avant le souper du mardi (14h) comparativement à la situation actuelle (13h30) et la proposition de la Commission de la présidence du conseil

			<p>(13h). Ce gain de temps est notamment permis par la réduction du temps de souper à 1h30 plutôt que 2h.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À propos du déroulement des séances, le comité exécutif est d'avis que le projet pilote visant à traiter des rubriques d'agglomération avant celles du conseil municipal porte fruit. Les démarches seront donc entreprises, avec le Service du greffe, afin de régulariser cette séquence des travaux et d'en faire la séquence normale de déroulement des séances.</li> </ul>
3	<p><b>Gouvernance à l'ère du numérique</b></p> <p>D'AUTORISER l'instauration d'un système de vote électronique au conseil municipal, en modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051);</p> <p>DE MANDATER le Service des technologies de l'information, pour préciser le besoin d'affaires, réaliser une vigie technologique, définir le processus applicatif du vote électronique, définir les besoins fonctionnels, afin de déterminer et d'implanter la solution technique à développer ;</p> <p>DE MANDATER le Service du greffe, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, pour mettre sur pied un projet-pilote de vote électronique en assemblée, afin de tester la</p>	<p>Service du greffe, Service des technologies de l'information, Direction générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité exécutif reçoit positivement ces recommandations.</li> <li>• Le vote à distance, tel qu'il l'a été testé durant les séances à distance pendant la pandémie de la COVID-19, pourra continuer d'être utilisé dans des circonstances extraordinaires similaires à celles de 2020-2022. Cependant, comme la <i>Loi sur les cités et villes</i> ne permet pas aux personnes élues au municipal de siéger à distance, cette modalité ne pourra être mise en place de manière permanente.</li> <li>• Cela dit, le comité exécutif s'engage à déposer le rapport de la Commission au Ministère des affaires municipales et de l'habitation et à faire des représentations afin de trouver des balises permettant la tenue de séances du conseil en</li> </ul>

	<p>technologie et définir les balises qui permettront d’offrir un système éprouvé de gestion du vote électronique au retour dans la salle du conseil de l’hôtel de ville rénové en 2022 ; et d’explorer les moyens de permettre l’affichage sur les écrans du conseil des amendements des différentes motions présentées ;</p> <p>D’OUVRIR les données recueillies sur le vote électronique lors des conseils dans une perspective de transparence et de démocratisation des pratiques;</p> <p>DE MANDATER le Bureau de la présidence du conseil, en collaboration avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience, pour poursuivre la réflexion sur la participation et le vote à distance dans une perspective de réduction de l’empreinte des déplacements des personnes élues et de conciliation famille-travail, et une vision plus large d’un hôtel de ville 2.0.</p>		<p>mode hybride.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité exécutif mandate la Direction générale afin d’explorer l’inclusion, en option, du vote électronique dans la refonte du système de gestion des documents décisionnels (GDD).</li> </ul>
4	<p><b>Transition écologique</b></p> <p>DE MANDATER le Bureau de la transition écologique et de la résilience afin d’inclure l’enjeu des déplacements des personnes élues à la réflexion sur le futur Plan Climat de la Ville de Montréal pour étudier la situation en profondeur et offrir plus d’alternatives pour les personnes élues, en prévision</p>	<p>Direction générale (et unités administratives concernées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité exécutif est favorable à cette recommandation.</li> <li>Le <i>Plan climat 2020-2030</i>, tel qu’adopté, prévoit déjà des actions en ce sens.</li> <li>La pandémie de la COVID-19 a permis de réduire considérablement les déplacements des</li> </ul>

	du retour dans l'hôtel de ville rénové en 2022.		personnes élues avec la possibilité de tenir des rencontres en mode virtuel. De plus, le nouvel hôtel de ville sera doté d'équipements pour effectuer des rencontres virtuelles permettant de réduire les GES liés aux déplacements.
5	<p><b>Accueil citoyen et sécurité à échelle humaine</b></p> <p>DE CONFIER à la Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière la responsabilité de développer une vision et un plan d'action qui inclut de veiller à ce que la notion d'ouverture de la maison des citoyens soit au cœur du nouvel hôtel de ville pour favoriser la participation citoyenne, autant dans l'aménagement que dans les services et les opérations.</p>	Service de la gestion et de la planification immobilière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette recommandation est intégrée aux réflexions entourant le projet de restauration et de rénovation de l'hôtel de ville.</li> <li>• Le projet hôtel de ville a déjà intégré cette recommandation. Le nouvel hôtel de ville fait la part belle à la population montréalaise en devenant encore plus une réelle maison des citoyennes et citoyens qui soit transparente, ouverte et accessible.</li> </ul>
6	<p><b>Accessibilité et conseil inclusif</b></p> <p>DE CONFIER au chargé du projet Hôtel de ville la responsabilité de s'assurer que la nouvelle salle du conseil intègre de façon harmonieuse et ergonomique les outils technologiques à déployer pour les élus et le personnel du greffe, et prévoit des solutions d'adaptation des postes de travail.</p> <p>D'INTÉGRER aux travaux la perspective d'un hôtel de ville 2.0, afin que le nouvel hôtel de ville soit un modèle pour d'autres villes par son audace, sa capacité à innover, ainsi que son caractère inclusif, engagé et diversifié, à l'image de la métropole.</p>	Service de la gestion et de la planification immobilière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette recommandation est intégrée aux réflexions entourant le projet de restauration et de rénovation de l'hôtel de ville.</li> <li>• La restauration et la rénovation de l'hôtel de ville, de ses espaces patrimoniaux et de ses espaces à bureaux, offre l'opportunité unique de non seulement revitaliser le bâtiment, mais aussi de parfaire la qualité de vie des personnes qui y travaillent, d'enrichir l'expérience du public et de redorer le prestige et la fierté de cet important symbole montréalais. En plus de mettre aux normes et de réduire l'impact environnemental, l'objectif est d'offrir une vision à long terme pour</li> </ul>

<p>Accessibilité et conseil inclusif</p> <p>D'APPLIQUER les principes d'accessibilité universelle pour les citoyen.nes et les personnes élues en termes de mobilier et de disposition dans la salle du conseil.</p>		<p>les générations à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'accessibilité universelle est au cœur des préoccupations dans la rénovation en cours et celle-ci sera exemplaire.</li></ul>
---	--	---